

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004909

Rapport n°5.6 - Mise en œuvre du NPRU de Planoise – Autorisation de lancement de la consultation et de la signature des accords-cadre pour le recrutement d'un architecte en chef, d'une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU) et d'un expert en sécurité

Mise en œuvre du NPRU de Planoise - Autorisation de lancement de la consultation et de la signature des accords-cadre pour le recrutement d'un architecte en chef, d'une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine (OPCU) et d'un expert en sécurité

Rapporteur : Karima ROCHDI, Vice-Présidente

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « AP/CP NPNRU 2016-24 »	Montant de l'AP : 10 000 000€ Montant du CP 2019 : 750 000€ Montant de l'opération : 1 525 000€ HT

Résumé :

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise, un groupement de commandes est constitué entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et les partenaires Néolia, SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et AKTYA. Grand Besançon Métropole en est le coordonnateur.

Il est ainsi proposé d'autoriser le lancement d'une consultation et la signature de l'accord-cadre pour le recrutement d'un architecte en chef, d'un OPCU (mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine) et d'un expert sécurité afin d'enclencher la réalisation du projet urbain.

I. Contexte et objectifs

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et leurs partenaires SEM et bailleurs se sont engagés au côté de l'Etat à mettre en œuvre un programme d'opérations décrit dans le projet de convention ANRU qui a donné lieu à la signature d'une déclaration d'engagement le 1^{er} juillet 2019.

Ce Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise consiste à mettre en œuvre un total d'opérations d'environ 184 M€HT, dont :

- 133 M € HT de travaux pour les bailleurs, avec 1191 démolitions, 400 logements reconstruits, 695 logements réhabilités, 1495 logements résidentialisés,
- 19 M € HT d'investissements économiques (coopérative numérique et commerces), et,
- 21 M € HT d'aménagements d'espaces (Cassin, Epoisses, Ile de France) et d'équipements publics (gymnase, locaux associatifs). Les espaces publics représentent 13 M€ de travaux.

Le solde est constitué de frais de sécurisation active, d'ingénierie, de minoration de loyers, ...

En prévision du passage en phase opérationnelle, une convention relative à la constitution d'un groupement de commandes entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon, Néolia, SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, Habitat 25 et AKTYA a été validée lors du Bureau décisionnel du Grand Besançon Métropole en date du 12 septembre 2019.

Grand Besançon Métropole est le coordonnateur du groupement de commandes.

Ce groupement de commandes a pour objet de missionner un architecte en chef, des maitrises d'œuvres d'infrastructure d'espaces publics et de paysage ainsi que des assistances à maîtrise d'ouvrages (AMO) et expertises tierces.

L'objectif commun de toutes ces missions est de contribuer à la mise en œuvre du projet urbain de Planoise. Il se décline selon les enjeux suivants :

- améliorer le quotidien des habitants notamment en matière de tranquillité publique et de propreté,
- adresser (rendre plus accessible et visible) des équipements et rendre lisibles les limites des différents espaces (publics / privés),
- améliorer la qualité résidentielle des logements, encourager et accompagner les investissements privés (des partenaires bailleurs ou des copropriétés de logements ou de commerces),
- animer les étapes de concertation jusqu'à l'aboutissement de solutions partagées permettant de consolider les qualités et spécificités environnementales du quartier, et de promouvoir la capacité d'agir des habitants.

II. La consultation envisagée

La mise en œuvre opérationnelle du projet urbain passe ainsi par le lancement d'une consultation pour le recrutement d'un architecte en chef, d'un OPCU (mission d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine) et d'un expert sécurité.

Pour cette consultation, la forme de l'appel d'offre ouvert est choisie et une Commission d'Appel d'Offres ad hoc, qui sera élue, procédera au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Conformément à l'article L 2113-10 du code de la commande publique, et sachant que les différents métiers précités donneront lieu à des prestations distinctes, la consultation sera décomposée en 3 lots :

- lot 1 = Architecte en Chef,
- lot 2 = Ordonnancement, pilotage et coordination urbaine,
- lot 3 = Expertises en sécurité.

Chaque lot donnera lieu à un accord-cadre mono-attributaire avec la passation de marchés subséquents, sans montants minimum, ni maximum.

Les montants estimatifs de chacun des 3 lots sur la durée totale des accords cadre sont :

- lot 1 - Architecte en Chef : 870 K€
- lot 2 - Ordonnancement, pilotage et coordination urbaine : 480 K€
- lot 3 - Expertises en sécurité : 175 K€

Pour le lot 1, les marchés subséquents envisagés sont :

- L'élaboration d'un plan guide paysager,
- La mise à jour du cahier de prescriptions architecturales, urbanistiques, paysagères et environnementales (CPAUPE),
- La réalisation d'un avant-projet de coordination sur le secteur Ile de France,
- La mission d'architecte en chef proprement dite consistant principalement en l'animation, la mobilisation, et la supervision du projet de renouvellement urbain de Planoise. Cette mission donnera lieu à autant de marchés subséquents successifs que nécessaires pour parvenir au terme du programme de renouvellement urbain de Planoise.
- Ainsi qu'une mission d'assistance en concertation et communication avec la production de supports spécifiques supplémentaires.

Pour le lot 2, les marchés subséquents successifs envisagés porteront essentiellement sur l'ordonnancement et la coordination globale du projet pour parvenir au terme du programme de renouvellement urbain de Planoise.

Pour le lot 3, il s'agira de commandes au cas par cas, d'analyse sécurité des projets au fur et à mesure de leur mise en œuvre opérationnelle. Des accompagnements pourront aussi être requis par le maître d'ouvrage lors des étapes de concertation. Chaque commande donnera lieu à un Marché subséquent nouveau.

Chaque mission étant liée par nature à une durée d'exécution courte (quelques mois) ou étant découpée en phases temporelles, les marchés subséquents des trois lots, n'excéderont pas 2 années et seront inférieurs à 300 000 €.

Si les accords-cadres sont envisagés sans montant minimum ou maximum, le montant prévisionnel des dépenses cumulées de tous les marchés subséquents des trois lots est estimé à environ 1 525 000 € sur la durée totale des interventions prévue sur 10 années.

En effet, 10 années sont considérées comme nécessaire au planning prévisionnel du NPNRU pour la réalisation de travaux d'aménagements sur des espaces publics (près de 13 M € HT) existants ou à créer, et parfois situés sur des emprises bâties d'immeubles éventuellement occupés.

Aussi, si les missions de cadrage préalable et les premiers avant-projets, se dérouleront lors des 2 premières années de mise en œuvre, les différentes opérations seront lancées au fur et à mesure de la libération des espaces et de la validation des secteurs de projet, avec un besoin constant en animation du projet, en assistance et en expertise.

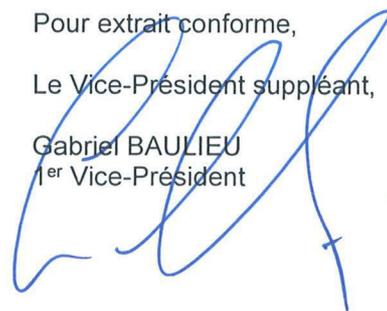
Enfin, dans un contexte de projet complexe, et dans un souci de continuité et de cohérence des interventions, il est préférable de conserver les mêmes titulaires tout au long de la mise en œuvre du NPRU de Planoise.

C'est pourquoi la durée de 10 années est proposée pour les trois accords-cadres issus de la consultation. Il est bien évident qu'en cas de problème, des clauses résolutoires permettront de mettre fin aux contrats de manière anticipée. Le cas échéant un nouveau titulaire sera alors recherché dans le cadre d'une nouvelle consultation, pour se substituer au titulaire défaillant.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise le lancement de ces 3 accords-cadres,
- autorise le coordonnateur du groupement de commande à signer les accords-cadres ainsi que les pièces y afférentes.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0